

**RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUI 2015**

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 18 juin 2015, à 11 heures.

Un actionnaires était présent. Il possédait 1 577 693 actions sur les 1 600 000 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 98,61 %. Les 1 600 000 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
5ème résolution : Avis sur les éléments de rémunération de M. Nicolas Boucheron, Président Directeur Général	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
6ème résolution : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Alain Duménil	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
7ème résolution : Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
8ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
9ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%

10ème résolution : Modification de l'article 22 des statuts relatif aux délais de convocation des assemblées générales	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
11ème résolution : Modification de l'article 24 des statuts relatif aux conditions d'accès aux assemblées générales	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
12ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%